



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Marché de service

Evaluation externe

Madagascar – Burkina Faso

Référence de publication : FOND AO 2022/10-1

TERMES DE REFERENCE

Projet : DEVEL'UP (Développement de l'Entreprenariat à travers la Valorisation de l'Economie Locale et des Usages Productifs)

Maitrise d'œuvre : FONDEM (Fondation Energies pour le Monde)

Pays : Madagascar et Burkina Faso

Emis le : 26/10/2022

Projet d'électrification rurale cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), la Région Ile de France (CRIF), l'ADEME et la Fondation Energies pour le Monde (FONDEM)

Table des matières

I. L'action et les acteurs impliqués	3
1.1 Présentation succincte	3
1.1.1. Mission, objectifs de la structure	3
1.1.3. Pratique et organisation internes en matière de suivi-évaluation, d'évaluation.	3
1.2.1. Contexte national et local	4
1.2.2. Objectifs, résultats et activités de l'action	5
1.2.4. Organisation interne et partenariale	8
1.2.5. Les bénéficiaires	8
1.2.6. Budget total et plan de financement	9
II. L'évaluation	9
2.1. Justification de l'évaluation	9
2.1.1. Origine de la demande	9
2.1.2. Attentes et objectifs du projet	9
2.1.3. Pertinence d'une évaluation externe	9
2.2. Objet de l'évaluation	9
2.2.1 Evaluation intermédiaire	10
a) Cadrage de l'évaluation	10
b) Evaluation intermédiaire	10
2.2.3 Evaluation finale	11
2.2. Éléments de méthodologie	14
2.3.1. Evaluation intermédiaire	14
2.3.2. Evaluation finale	14
2.3.3. Mission terrain	15
2.3.4. Pour les restitutions et rapports attendus	16
2.3.5. Rôle du commanditaire et de ses partenaires.	16
2.4. Moyens	16
2.4.1. Humains : expertise recherchée	16
2.4.2. Financiers	17
2.5. Calendrier	17
▪ Pour l'appel d'offres	17
▪ Pour la démarche d'évaluation	17
2.6 Proposition	18
2.7 Évaluation des offres	18
2.8 Clauses de confidentialité	19
2.9 Responsabilités et assurances	19
2.10 Retards et pénalités	19
2.11 Force majeure	20

I. L'action et les acteurs impliqués

1.1 *Présentation succincte*

1.1.1. Mission, objectifs de la structure

Fondation reconnue d'utilité publique, Énergies pour le Monde (Fondem) promeut et développe depuis 30 ans l'accès à l'électricité par les énergies renouvelables afin d'améliorer les conditions de vie des populations rurales en Afrique Sub-Saharienne.

Au travers de plus de 70 projets mis en œuvre, la Fondem est intervenue dans 28 pays. Ainsi, depuis 1990 plus d'un million de personnes ont eu accès à l'électricité.

Les technologies choisies sont respectueuses de l'environnement, diverses et sans parti pris (solaire, hydraulique, éolien, biomasse).

L'objectif de triple impact - social, environnemental et économique - est au cœur de ses interventions, conçues selon une méthodologie éprouvée : utiliser des solutions énergétiques adaptées au territoire, encourager le lien entre électrification et dynamisme économique, renforcer les capacités d'acteurs locaux et favoriser le partage d'expérience.

La Fondem considère l'accès à l'électricité comme la base pour l'atteinte d'autres ODD. Sa démarche s'inscrit dans une triple logique :

- **Économique** : L'électricité permet de créer des emplois directs, de réduire la facture énergétique, d'accroître le temps disponible pour le travail.
- **Sociale** : L'électrification des localités rurales permet d'améliorer les conditions de travail des écoliers, facilite l'accès à l'eau propre par l'installation de pompes électriques, rend possible la conservation de vaccins, contribue à la sécurité des populations par l'éclairage.
- **Environnementale** : Le recours aux énergies renouvelables permet de lutter contre la déforestation et contribue à réduire les émissions de CO2 et la dépendance aux énergies fossiles. Par son implantation locale et son expertise en ingénieries technique et sociale, la Fondem peut mener des projets d'électrification rurale décentralisée avec les acteurs locaux, afin d'assurer leur appropriation et leur pérennité.

1.1.3. Pratique et organisation internes en matière de suivi-évaluation, d'évaluation.

Des évaluations externes sont systématiquement effectuées dans le cadre des projets de la Fondem. La Fondem mène par ailleurs des études de référence en début de projet puis d'impact via la sollicitation de prestataires externes, des partenaires opérationnels des projets ou des équipes Fondem afin de tirer des leçons susceptibles d'améliorer son efficacité dans leur conduite.

1.2. Descriptif de l'action

1.2.1. Contexte national et local

Grâce à son projet pilote PAMELA (2016-2020), la Fondem a pu élaborer la première version d'une méthodologie adaptative permettant d'accompagner l'émergence d'activités productives dans les zones rurales d'Afrique Sub-Saharienne. Avec DEVEL'UP, suite logique de ce projet, la Fondem a pour ambition de confronter la méthodologie à de nouveaux contextes et réalités géographiques.

Pour cela, elle prévoit **une mise en œuvre échelonnée en trois phases**. Pour la première phase (projet concerné par cette évaluation), le projet intervient :

- **A Madagascar** (Androy, Anosy et Atsimo-Andrefana), territoire que la Fondem connaît bien et où elle vise à poursuivre l'action de projets antérieurs (ENVOL, PAMELA, BOREALE).
- **Au Burkina Faso** (provinces du Kourritenga et du Zoundweogo), pays dans lequel la Fondem a conduit de précédents projets mais dispose d'une connaissance de terrain moins actuelle. Cette première phase permettra d'obtenir des informations socio-économiques et énergétiques actualisées des provinces ciblées afin d'adapter la méthodologie d'intervention pour la phase n°2.

Une troisième phase en Guinée, récent pays d'intervention de la Fondem, pourra voir le jour en fonction de l'évolution du contexte politique du pays. Des études et diagnostics d'avant-projet seront réalisés durant la phase n°2.

A Madagascar, au travers de la 1^{ère} phase, la Fondem prévoit plus précisément d'intervenir dans trois régions du pays :

- En région **Androy et Anosy** afin de continuer à accompagner les entrepreneurs sélectionnés dans le cadre de PAMELA mais aussi d'identifier puis d'accompagner de nouveaux entrepreneurs productifs à se développer autour de l'usage de l'électricité.
- En **Atsimo-Andrefana** afin de poursuivre l'accompagnement de petits acteurs économiques identifiés lors du précédent projet ENVOL (2015 – 2020), projet ayant notamment permis l'électrification de deux localités de la région par minigrids solaires, et d'identifier dans ces mêmes localités, de la même manière que pour les deux autres régions d'intervention, de nouveaux entrepreneurs.

Cette diversité de contextes territoriaux au travers des trois phases envisagées permet de considérer une majorité des situations susceptibles d'être rencontrées en Afrique subsaharienne afin que la méthodologie développée puisse, à termes, être largement utilisée.

Grâce aux projets RESOUTH (2009 – 2011) et BOREALE (2013 – 2017) dans le sud de Madagascar (Androy et Anosy), 8 localités rurales disposent aujourd'hui d'un service électrique de qualité, basés sur des énergies renouvelables et gérés par des exploitants locaux. De la même manière, le projet ENVOL a permis à 2 localités d'accéder à l'électricité fin 2020. La Fondem prévoit de profiter de l'intervention DEVEL'UP pour accompagner les opérateurs électriques intervenant dans ces **10 localités cibles** à leur développement afin d'assurer une viabilité des services électriques. Cet accompagnement cible particulièrement trois thématique :

- renforcement de capacité technique,
- gestion administrative et financière,
- gouvernance du service et gestion de la ressource.

Sur ce dernier point, le projet ambitionne de proposer aux parties prenantes locales dont les populations de participer activement à la gestion de la ressource afin d'obtenir une gouvernance collective. Cette initiative intégrera notamment la création de comités d'usagers.

Suite à un premier diagnostic socio-économique des localités d'intervention, complété par un audit technique et financier, réalisé par l'ADER, des services électriques initiés lors du projet BOREALE, la méthodologie d'intervention du projet a pu être adaptée à chaque contexte local :

- **Pour les localités présentant un opérateur électrique opérationnel et des possibilités de développement économiques**, de nouveaux entrepreneurs seront identifiés puis accompagnés. Par ailleurs, les opérateurs seront accompagnés dans leur développement.
- **Pour les localités ne présentant pas ces deux critères**, un accompagnement allégé à l'entrepreneuriat sera réalisé (sans appui au financement d'équipement, appui collectif, etc.)
- **Pour les localités présentant un opérateur défaillant**, un travail d'appui spécifique sera proposé par la Fondem et l'ADER en vue d'une réhabilitation du service.
- **Pour les localités accueillant des acteurs sélectionnés dans le cadre du précédent projet PAMELA**, un suivi/accompagnement spécifique de ces derniers sera réalisé en vue de leur développement dans la pratique de leur activité.

Au niveau des localités ENVOL, l'opérateur électrique, l'entreprise ANKA, est déjà un acteur démontrant d'une solidité technique et financière suffisante pour assurer un développement de ses activités. Le projet DEVEL'UP prévoit donc de considérer cet opérateur non pas comme un bénéficiaire direct du projet mais plutôt comme un partenaire opérationnel. Par ailleurs, les activités économiques accompagnées lors du précédent projet ENVOL seront suivies et de nouvelles AGR seront soutenues.

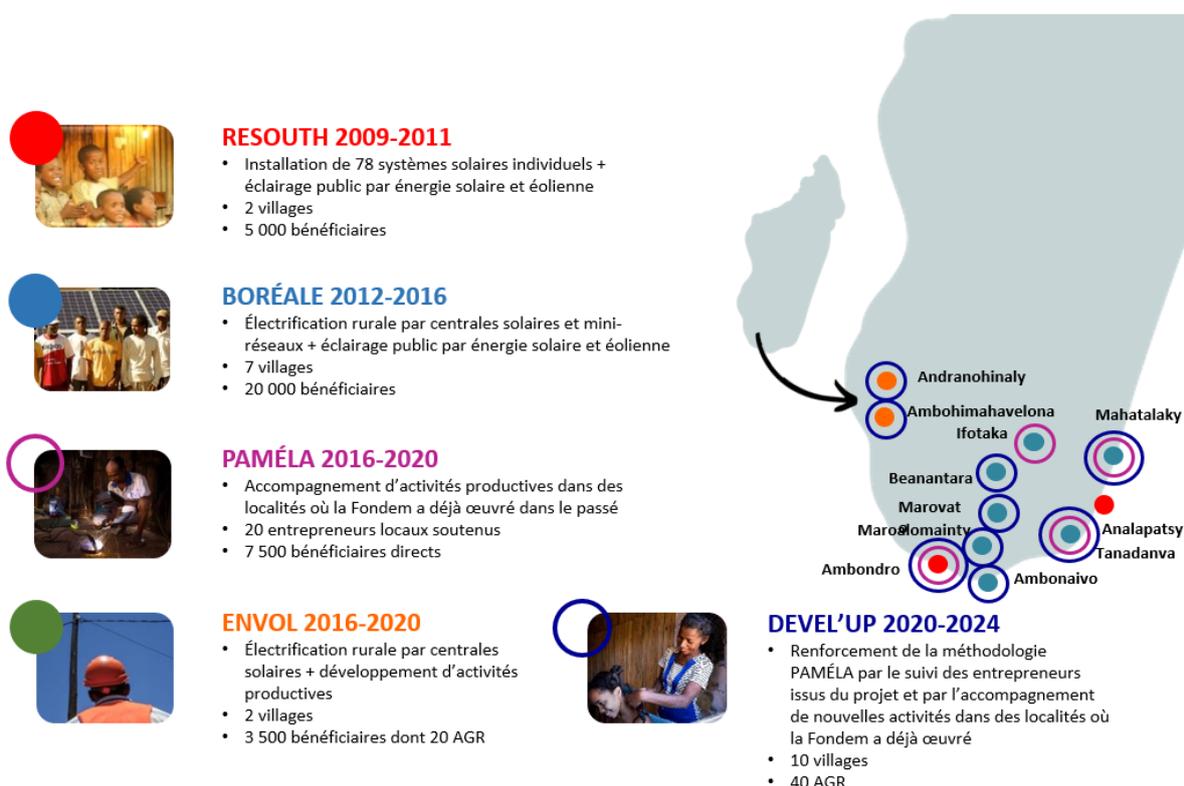


Figure 1 - Carte de la zone d'intervention du projet DEVEL'UP à Madagascar

1.2.2. Objectifs, résultats et activités de l'action

Ce projet (**phase 1**) consiste à poursuivre les efforts de formalisation de la méthodologie d'accompagnement à l'émergence d'usages productifs autour de l'usager de l'électricité initié lors du précédent projet PAMELA.

La phase 1 de DEVEL'UP ne prévoit des activités qu'à Madagascar ainsi qu'au Burkina Faso. Des activités seront prévues en Guinée lors de la phase 2 afin de préparer la 3^{ème} phase d'intervention.

L'objectif général du projet (phase 1) est de **participer à l'amélioration des conditions de vie et l'accélération du développement économique par la valorisation des usages productifs de l'électricité.**

Plus spécifiquement, le projet a pour but de :

- développer l'entrepreneuriat rural productif dans les différentes zones d'intervention malgaches du projet.
- adapter la méthodologie PAMELA au contexte d'intervention au Burkina Faso pour une intervention en phase 2.

Le projet vise l'atteinte des résultats suivants :

Résultat 1.1 - Dans les localités cibles, des activités économiques sont créées et pérennisées grâce aux services de l'électricité, au bénéfice du développement local et de la réduction des inégalités de genre.

Activités principales relatives au résultat 1 :

- Etablir un diagnostic initial des zones d'intervention du projet à Madagascar.
- Renforcer les compétences de l'OSC partenaire malgache en vue de son autonomisation dans l'application de la méthodologie PAMELA.
- Organiser en partenariat avec les opérateurs électriques locaux et les OSC locales partenaires des sessions d'information sur les possibilités d'usage de l'électricité intégrant un volet genre ainsi que sur les précautions d'usage à destination des populations des localités ciblées.
- Sélectionner de nouveaux porteurs de projet dynamiques prêts à lancer une activités économique productive en lien avec l'électricité d'origine renouvelable permettant un développement global des localités cibles.
- Acquérir et installer les équipements électriques nécessaires au lancement/développement des activités productives sélectionnées en intégrant une participation financière des entrepreneurs locaux.
- Organiser des sessions de formations techniques à destination des acteurs sélectionnés en vue de renforcer leur connaissance de la pratique de leur activité.
- Accompagner les entrepreneurs sélectionnés tout au long de leur démarche de lancement/développement d'activité productive.
- Mettre en place un réseau d'entraide inter-localités au service des entrepreneurs ruraux géré par l'OSC partenaire dans chaque zone d'intervention.

Résultat 1.2 - La viabilité des services électriques ruraux dans l'extrême sud de Madagascar est renforcée.

Activités principales relatives au résultat 1.2 :

- Renforcer les infrastructures existantes de production et de distribution électriques afin que celles-ci soient en mesure de répondre à la future demande en électricité des abonnés économiques et continuent de participer au développement local.
- Organiser, avec l'appui des opérateurs électriques locaux, des sessions de sensibilisation à la consommation raisonnée, aux économies d'énergie et à la gestion des équipements électroniques en fin de vie par les OSC locales partenaires à destination des populations locales.

- Conduire un travail de réflexion sur le schéma de gouvernance du service électrique avec les OSC locales partenaires, élus locaux, agences d'électrifications, exploitants locaux et comités villageois.
- Mettre en place un volet de renforcement de compétences administratives, financières et techniques des opérateurs électriques en vue d'améliorer leur gestion du service électrique en tant que bien collectif local.
- Réaliser un travail de révision du plan d'affaire pour chaque exploitant en partenariat avec les agences institutionnelles d'électrification en vue de réduire l'écart entre tarif du réseau national et celui en zone rurale.

Résultat 1.3 - *La méthodologie PAMELA est consolidée et les capacités de la société civile, du secteur privé et des institutionnels locaux à réaliser de manière autonome un appui à l'émergence d'usages productifs de l'électricité sont renforcées.*

Activités principales relatives au résultat 1.3 :

- Elaborer un travail d'analyse sur les indicateurs d'effets et d'impacts autour du développement local et des usages productifs de l'électricité.
- Associer les partenaires aux réflexions stratégiques de mise en œuvre projet ainsi qu'au processus de capitalisation à travers des ateliers semestriels (COPIL, etc.).
- Au travers des nouvelles expériences acquises, réaliser une nouvelle version du guide méthodologique PAMELA consolidée et diffuser les connaissances aux acteurs du secteur.
- Organiser des ateliers de formation à destination d'OSC présentes localement et autres acteurs du développement intervenant dans les zones ciblées pour appropriation de la méthodologie élaborée.
- Organiser un atelier de restitution de la méthodologie renforcée à Paris et à Antananarivo.
- Créer une base de données accessible à tout acteur du développement centralisant les retours d'expérience des acteurs du développement ayant mis en œuvre de la méthodologie PAMELA.
- Réaliser une évaluation finale externe complétée d'une mesure d'effets sur le travail réalisé auprès de l'ensemble des entrepreneurs et parties prenantes.
- Réaliser un reportage vidéo mettant en image les effets de l'application de la méthodologie et plus globalement de l'arrivée de l'accès à l'électricité dans les zones rurales.

Résultat 2.1 - *La situation de l'électricité productive est identifiée et analysée en préparation d'un déploiement ultérieur de la méthodologie PAMELA au service du développement socio-économique local.*

Activités principales relatives au résultat 2.1 :

- Analyser le contexte socio-économique des zones cibles en vue de sélectionner une liste restreinte de localités pour une prochaine application de la méthodologie PAMELA.
- Evaluer le potentiel des zones ciblées à l'électricité productive et identifier les solutions de productions adaptées.
- Réaliser une analyse approfondie sur le genre en vue d'identifier les barrières et biais de genre liés à l'entrepreneuriat rural.

Résultat 2.2 - *Les partenaires d'intervention sont en mesure d'appliquer la méthodologie PAMELA dans le cadre d'une phase 2 de DEVEL'UP.*

Activités principales relatives au résultat 2.2 :

- Renforcer les compétences de l'ISAEDD en vue d'une application de la méthodologie PAMELA.

- Réaliser un atelier Sud-Sud à Madagascar afin de permettre un partage d'expériences entre partenaires malgaches et burkinabés.
- Etablir, en partenariat avec l'OSC partenaire burkinabè, le cadre opérationnel de la phase 2 du projet.

1.2.4. Organisation interne et partenariale

Le projet DEVEL'UP a démarré en octobre 2021 et devrait se conclure en septembre 2024.

Pour cette 1ere phase, la Fondem a fait le choix d'intervenir en collaboration avec des partenaires privilégiés :

- A Madagascar :
 - o **FIMIFA** : OSC créée en 2017 à l'initiative du projet PAMELA pour sa mise en œuvre sur le terrain. Ce partenaire a été formé à cette occasion à la mise en application de la méthodologie éponyme. L'OSC représente un partenaire de confiance pour mener DEVEL'UP à Madagascar.
 - o **ADER** : agence bien connue de la FONDEM, créée en 2002 sous la tutelle Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures et du Ministre des Finances et du Budget. Partenaire du projet PAMELA, l'ADER est restée enthousiaste quant à la méthodologie et l'utilise aujourd'hui dans ses appels à projets d'électrification, signe de son succès et de sa correcte appropriation.
 - o **Le FDA** : créé en 2012 en tant qu'Etablissement Public National à caractère Administratif (EPA), intervient sur tout le territoire malgache depuis plusieurs années en vue d'initier une croissance économique accélérée du monde rural à travers une vision transformationnelle des trois secteurs-clés : agriculture, élevage et pêche. Pour cela, il alloue des subventions et permet l'accès au crédit aux producteurs locaux afin que ces derniers puissent financer l'acquisition d'équipements spécifiques ou accéder à divers services agricoles.
- Au Burkina Faso
 - o **ISAEDD** : Partenaire historique de la Fondem au Burkina Faso (dont projet MICRESOL), cette association locale possède une expertise certaine sur les questions d'accès à l'électricité ainsi que d'une connaissance précise des provinces visées par le projet.
 - o **ABER** : créée en 2017 et placée sous tutelle technique du Ministère de l'Energie et sous la tutelle financière du Ministère en charge des finances, l'ABER représente l'homologue de l'ADER au Burkina Faso. A ce titre l'agence burkinabè intervient en tant que partenaire institutionnel de DEVEL'UP, au même titre que l'ADER.

1.2.5. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont divers :

- Une quarantaine d'entrepreneurs accompagnés dont au moins 50% de femmes ;
- Les opérateurs électriques locaux issus des projets RESOUTH et BOREALE à Madagascar ;
- Les structures de crédit présentes dans les zones cibles et intégrées au projet ;
- Les OSC locales : FIMIFA (Madagascar), ISAEDD (Burkina Faso).
- Plus globalement, les foyers des entrepreneurs accompagnés ainsi que les populations des localités cibles, soit environ 50 000 personnes, les porteurs de projet et acteurs du développement, les collectivités territoriales et agences nationales, les deux agences d'électrification rurales : ADER (Madagascar), ABER (Burkina Faso) et l'opérateur électrique ANKA Madagascar en charge de l'exploitation des centrales solaires des deux localités ENVOL.

1.2.6. Budget total et plan de financement

Le budget global du projet est de **1 058 700 €** réparti entre les différents bailleurs de la manière suivante :

- AFD : 582 285 € ;
- ADEME : 150 000 € ;
- Contribution partenaires : 326 415 €.

II. L'évaluation

2.1. Justification de l'évaluation

2.1.1. Origine de la demande

Le projet DEVEL'UP est financé par un bailleur public pour lequel l'évaluation est une activité primordiale. De plus, la Fondem mène systématiquement une évaluation de ses projets dans une démarche d'amélioration constante.

2.1.2. Attentes et objectifs du projet

Au travers de cette évaluation, la Fondem attend :

- un regard objectif sur le projet ;
- une analyse critique de son montage et des moyens mis en œuvre ;
- une appréciation des résultats obtenus et des livrables ;
- une analyse de contribution du projet au développement économique des localités ;
- des recommandations d'amélioration pour la mise en œuvre des prochaines phases d'intervention.

L'objectif de cette évaluation est donc double :

- appuyer l'équipe au siège et ses partenaires terrain à réaliser **une évaluation de l'atteinte des objectifs du projet**,
- appuyer la Fondem à **la formulation de recommandations pour la mise en œuvre de la phase 2** de DEVEL'UP prévue à partir de 2025.

Pour cela, la Fondem propose d'organiser **une évaluation en deux étapes** distinctes :

1. **une évaluation intermédiaire** permettant au contractant d'apprécier les outils et méthodologies élaborées sur cette première partie de projet à Madagascar en vue de sélectionner puis d'accompagner des entrepreneurs ruraux autour de l'usage de l'électricité,
2. **une évaluation finale** permettant d'évaluer la réalisation des objectifs, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et de faire un bilan technique, financier et organisationnel du projet.

2.1.3. Pertinence d'une évaluation externe

Afin d'éviter toute subjectivité dans la mise en œuvre des évaluations, la Fondem privilégie les évaluations externes.

Elles sont plus à même d'apporter un regard extérieur, moyen de croissance et d'innovation.

2.2. Objet de l'évaluation

2.2.1 Evaluation intermédiaire

a) Cadrage de l'évaluation

Au moment du montage puis du démarrage de DEVEL'UP, un cadrage de la théorie de changement du projet visée a pu être réalisé. Dans un premier temps, après lecture et analyse de la documentation de projet, le consultant effectuera une revue de ces réflexions et appuiera l'équipe Fondem à **la formulation finalisée de la théorie de changement** de DEVEL'UP (historique du projet, éléments contextuels, hypothèses de travail, effets recherchés). Les hypothèses d'intervention devront être clairement énoncées. Ce premier travail pourra être réalisé sous la forme de réunions de réflexion complétées d'entretiens avec des acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de projets similaires. Cette réflexion commune sera poursuivie afin de déterminer :

- la méthodologie d'évaluation la plus pertinente au vu du profil du projet et du contexte d'intervention,
- une grille d'analyse des effets possiblement identifiables dès la fin du projet (intégrant des indicateurs clairement définis). Elle visera notamment :
 - o la baisse prévue des dépenses énergétiques des acteurs économiques, la modification de leur temps de travail, l'amélioration souhaitée de la rentabilité de leur activité, les conditions d'études de leurs enfants et leurs conditions de santé et leur accès aux instances de gouvernance locales et régionales ;
 - o la faculté des parties prenantes du projet à mener d'autres projets visant à décloisonner l'offre et la demande en matière de service électrique décentralisé notamment en développant le tissu économique local autour de l'électricité ;
- les éventuels biais d'évaluation.

Le consultant proposera ensuite **des outils d'enquêtes et d'entretien « clé en main » en vue de la réalisation de l'évaluation finale**. Ceux-ci devront être cohérents avec le cadre d'évaluation préalablement établi. Ils devront permettre d'identifier notamment les contributions directes et à court terme du projet DEVEL'UP aux changements attendus au niveau des bénéficiaires directs et indirects.

Ces outils devront être fournis clé en main : ils intégreront une notice d'utilisation claire, en français, détaillant leur utilisation ainsi que la méthodologie de collecte de données à prévoir sur le terrain.

b) Evaluation intermédiaire

Suite à ce travail préalable, **une première évaluation intermédiaire** sera alors assurée par le consultant. Elle permettra de réaliser **une analyse de l'efficacité des outils et méthodologies élaborées** dans le cadre du projet et de **leur pertinence au vu du contexte d'intervention** en vue d'appuyer l'émergence d'usages productifs de l'électricité.

A travers cette étape d'évaluation, la Fondem attend par ailleurs du **prestataire des recommandations sur sa mise en œuvre du projet DEVEL'UP** afin de gagner éventuellement en cohérence ainsi qu'en efficacité durant la suite du projet. Ce travail aura pour objectif spécifique de répondre aux questions suivantes :

- les outils et méthodologies élaborés permettent-ils d'identifier et d'accompagner efficacement l'émergence d'usages économiques productifs de l'électricité afin de leur assurer une viabilité sur le moyen terme ?
- Les outils et méthodologies élaborés sont-ils suffisamment adaptés au contexte d'intervention pour être aisément applicable et approprié par les partenaires du projet ?

Cette évaluation reposera notamment sur l'organisation d'entretiens avec les partenaires du projet ainsi que d'autres acteurs du développement.

Cette étape d'évaluation intermédiaire ne se concentrera que sur l'intervention à Madagascar.

Pour résumer, l'évaluation intermédiaire intégrera :

- a. La formulation du cadre de l'évaluation du projet (théorie de changement, méthodologie d'évaluation, grille d'analyse des effets, outils et méthodologie d'enquête),**
- b. une évaluation des outils et méthodologies préalablement élaborés pour accompagner des entrepreneurs ruraux.**

2.2.3 Evaluation finale

En fin de projet, le consultant réalisera **une évaluation finale de DEVEL'UP**. Cette mission d'évaluation aura pour objectif de :

- apprécier la gestion du projet au regard du contexte d'intervention ;
- vérifier dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints ;
- apprécier les modalités organisationnelles, techniques et financières mises en place dans le cadre du projet pour assurer sa pérennité ;
- identifier les éventuels effets directs du projet sur le court terme sur les bénéficiaires directs et indirects du projet ;
- identifier des facteurs de réussite et de blocages lors de l'intervention à Madagascar ;
- repérer les éventuels aspects négatifs de mise en œuvre (limites du programme, facteurs non considérés ou mal traités) ;
- étudier le cadre préalable prévu par la Fondem pour une intervention en phase n°2 au Burkina Faso (diagnostic réalisé, hypothèses de travail établies et arbitrages réalisés) ;
- émettre des recommandations pour la future mise en œuvre de la phase 2 au Burkina Faso ;
- analyser la méthodologie ainsi que les outils finalement élaborés.

Pour sa mise en œuvre, le prestataire se reposera sur les arbitrages réalisés lors de l'évaluation intermédiaire : théorie de changement, méthodologie d'étude, outils d'enquête et d'entretiens, etc.

Le consultant veillera à **analyser les aspects de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de viabilité du projet** en vue d'identifier les améliorations possibles. Pour rappel, la Fondem entend mettre en œuvre trois phases d'intervention. Ce projet représente le premier triennal de mise en œuvre.

Pour cela, les thèmes suivants devront être abordés en priorité mais cette liste n'est pas exhaustive.

Pertinence

Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention contribuent à répondre aux besoins des bénéficiaires ?

Le consultant évaluera la pertinence du projet et de sa méthodologie d'intervention vis-à-vis :

- des besoins en appui à la création/développement d'activité économique des populations cibles ;
- des barrières au développement d'activités économiques rurales productives en lien avec l'électricité ;
- des barrières entrepreneuriales liées au genre dans les zones d'intervention ;
- des besoins des opérateurs au développement et à la viabilisation des services électriques existants (fonctionnement technique des infrastructures, gestion financière, gestion organisationnelle de la structure). Le consultant veillera à intégrer dans son étude la place

active des autorités locales, nationales et régionales dans l'accompagnement et le suivi des opérateurs ;

- des niveaux de sensibilisation des différentes parties prenantes locales et régionales concernant les enjeux de l'accès à l'électricité en milieu rural : types d'usages, rôle de la tarification, usage raisonné de la ressource, perception des atouts et limites des systèmes, compréhension des consignes de maîtrise de la consommation et de durée du service ;
- de la création de lien entre la situation économique micro des localités d'intervention et le contexte économique macro des régions.

Le consultant étudiera par ailleurs la pertinence du cadre de gouvernance établi autour de la gestion du service électrique et plus globalement de la ressource (implication active des différentes parties prenantes locales dans la gestion et le suivi de la ressource).

Efficacité

Dans quelle mesure les moyens prévus et mis en œuvre ont été adaptés aux objectifs poursuivis et changements attendus ? Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure le projet a contribué aux changements attendus ?

Le consultant évaluera l'efficacité globale des activités du projet menées :

- sensibilisation des populations cibles aux potentialités économiques de l'électricité ;
- identification et accompagnement au lancement/développement d'activités économiques productives pouvant bénéficier de l'accès à l'électricité (pratique de l'activité, développement commercial, financement de l'activité) ;
- adaptation de l'intervention en fonction du contexte de chaque localité ciblée par le projet et réalisation d'études approfondies sur celles-ci ;
- intégration du genre de manière transversale dans la sélection d'entrepreneurs ruraux puis dans leur accompagnement au lancement/développement de leur activité économique. Un cadre d'action spécifique a notamment été élaboré par la Fondem suite au diagnostic initial. Ce document précise les adaptations de la méthodologie d'intervention prévues ;
- renforcement des compétences du partenaire FIMIFA afin de lui permettre d'accompagner les porteurs de projets sélectionnés dans leur lancement/développement d'activité économique de manière autonome (expertise technique, outils et méthodologies déployables, ressources humaines sollicitables) ;
- accompagnement des opérateurs en charge de l'exploitation des centrales photovoltaïques au développement du service électrique et leur capacité à accompagner le développement économique des localités ;
- révision du cadre de gouvernance des services électriques concernés par le projet en vue d'intégrer activement les bénéficiaires dans la gestion de la ressource.

Efficience

Quel est le rapport coût/efficacité des actions entreprises ?

Le consultant évaluera le caractère efficient des actions entreprises :

- analyse de l'exécution du projet, des causes et des conséquences des retards et des mesures prises pour y remédier ;
- allocations et révisions budgétaires pour atteindre les résultats escomptés.

Viabilité

L'approche opérationnelle du projet permet-elle d'assurer la pérennité de ses retombées ?

Le consultant évaluera les perspectives de viabilité du projet en analysant :

- le degré d'implication des institutions nationales (ADER et ABER) et locales pendant la durée du projet ;
- le profil des entrepreneurs retenus et leur compétence (technique et financière) à développer de manière autonome leur activité économique ;
- la capacité technique et financière des opérateurs électriques à assurer de manière pérenne la viabilité des infrastructures électriques (maintenance, entretien, renouvellement des composants, de façon régulière et en cas de difficulté ponctuelle) ;
- la capacité des opérateurs électriques à développer le service électrique existant (énergie vendue, nombre d'utilisateurs, entente tripartite) ;
- les besoins en accompagnement exprimés pour la poursuite de ce projet ;
- l'évolution d'accès des populations cibles à des structures de financement ;
- la façon dont l'électrification par énergies renouvelables est perçue par la population par rapport aux usages traditionnels de l'électricité (lampes à piles, lampes solaires, piles) et par rapport à l'électrification conventionnelle par réseau ;
- la perception du projet par les autorités locales, régionales et le ministère de l'énergie, et son adéquation avec les cadres institutionnels sénégalais et malgache ;
- la part de la population locale souhaitant développer une activité économique productrice en lien avec l'électricité ;
- l'appropriation de la méthodologie de développement des UPE par les partenaires institutionnels et opérationnels du projet.

En outre, dans un objectif de capitalisation, le consultant veillera à **analyser la plus-value de l'électricité dans la pratique des activités économiques accompagnées** :

- réduction de la pénibilité,
- augmentation de chiffre d'affaire,
- ratio coût de l'électricité/recettes,
- création d'emplois.

Pour cela, le consultant s'appuiera des données collectées relatives aux entrepreneurs accompagnés tout au long du projet ainsi que des enquêtes qui seront réalisées sur le terrain dans le cadre de cette prestation.

Au travers de cette étude, le consultant veillera à **identifier les effets directement observables du projet sur les bénéficiaires directs et indirects du projet** (dont les opérateurs électriques en charge de la gestion des centrales BOREALE) mais aussi plus globalement sur les populations des localités cibles ainsi que des partenaires du projet (ADER, FIMIFA, opérateurs électriques). Il identifiera les clés de succès ayant permis d'obtenir ces effets.

Sur la base des différentes évaluations effectuées, le consultant élaborera **un bilan général et suggèrera des recommandations sur la conception et la réalisation des différentes étapes et composantes du projet**, notamment en vue de la mise en œuvre de la phase 2 de DEVEL'UP. Ce rapport d'évaluation finale intégrera **une synthèse des effets directs observés dans les territoires d'intervention**.

A des fins de synthèse et de bilan, la méthode SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) est suggérée. Celle-ci pourra être accompagnée d'outils complémentaires et d'indicateurs d'effets/impact des activités d'accompagnement aux usages productifs suggérés par l'évaluateur.

Pour résumer, l'évaluation finale intégrera :

- **une évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité des actions entreprises (Madagascar et Burkina Faso) ;**

- une évaluation des capacités des partenaires du projet à appuyer le développement des UPE de manière autonome ;
- une analyse de la plus-value de l'électricité de la pratique d'une activité économique rurale ;
- un bilan général sur la réalisation de la phase 1 en vue du montage de la phase 2 de DEVEL'UP.

Le prestataire fournira un rapport d'évaluation intermédiaire intégrant ces différents éléments.

2.2. Éléments de méthodologie

Afin d'assurer en parallèle de la réalisation de cette prestation, un renforcement des capacités des partenaires du projet à l'évaluation de projets de développement, **la Fondem propose d'impliquer activement les parties prenantes de DEVEL'UP dans la réalisation de l'évaluation.**

Pour cela, le consultant prévoira **plusieurs sessions de travail de réflexion avec la Fondem** réparties sur la durée totale de la prestation. Le partenaire opérationnel du projet, FIMIFA, pourra par ailleurs être sollicité pour **réaliser différentes enquêtes au niveau des localités cibles**, avec l'appui à distance du prestataire. Ces études sur le terrain intégreront :

- des enquêtes auprès des populations cibles,
- des entretiens avec différents acteurs locaux préalablement identifiés
- des ateliers participatifs type focus groups (les cibles devront être définies par le consultant) afin d'identifier précisément les changements vécus et d'obtenir des données sexo-différenciées.

Ce travail reposera sur la mise en application d'outils de collecte de données préalablement élaborés par le consultant.

2.3.1. Evaluation intermédiaire

L'étape d'évaluation intermédiaire reposera sur :

- une analyse bibliographique des données et documents relatifs au projet ;
- une série d'entretiens en France voire à Antananarivo avec des acteurs du développement intervenant sur les mêmes thématique que DEVEL'UP (entrepreneuriat rural et accès à l'électricité) ;
- un ensemble de réunions de réflexion avec la Fondem en vue de définir le cadre de l'évaluation du projet ;
- une série d'entretiens avec les partenaires du projet DEVEL'UP ;
- une réunion de restitution des résultats de l'évaluation. A cette occasion, un travail de réflexion collaboratif autour de la pertinence et de l'efficacité de la méthodologie d'intervention et des outils afférents au regard du contexte d'intervention, et plus globalement autour des recommandations de mise en œuvre du projet, sera réalisé.

2.3.2. Evaluation finale

L'évaluation finale du projet DEVEL'UP reposera sur :

- d'éventuels entretiens en France complémentaires,
- des entretiens avec des acteurs de développement basés à Madagascar,
- l'accompagnement du partenaire local FIMIFA dans l'utilisation des outils d'enquête et d'entretien préalablement élaborés, dans la réalisation d'ateliers participatifs locaux et dans la collecte des données terrain,
- une série d'entretiens avec les principaux partenaires malgaches et burkinabè et prestataires du projet.

- au minimum, deux réunions de concertation avec la Fondem et les partenaires du projet autour des possibilités d'adaptation et d'amélioration de la méthodologie d'intervention en vue de la phase n°2 de DEVEL'UP.

L'évaluateur restera néanmoins responsable de l'analyse des données collectées ainsi que de l'élaboration des différents rapports d'évaluation.

Une réunion de présentation des résultats et de concertation sera prévue en fin de prestation avec la Fondem afin d'identifier les améliorations concrètes possibles à court terme dans ses projets.

Le listing des documents mis à la disposition de l'évaluateur est en **Annexe**. Ce dernier pourra aussi ajouter de lui-même des ouvrages et outils de référence si besoin.

L'approche envisagée par la Fondem au travers de DEVEL'UP est la mise en œuvre de trois triennaux permettant ainsi un renforcement et une mise à l'échelle de la méthodologie d'intervention élaborée. Dans ce cadre, **le prestataire appuiera la Fondem lors des réunions de concertation à la projection moyen terme autour des perspectives d'analyse de contribution des initiatives menées sur le terrain.**

2.3.3. Mission terrain

L'approche proposée par la Fondem pour la mise en œuvre de cette évaluation repose majoritairement sur **l'implication active de l'équipe de la Fondem et des partenaires du projet et la sollicitation sur le terrain de l'association FIMIFA**. L'évaluateur assurera les différents entretiens en France. Il restera le coordinateur de la prestation et le responsable de l'analyse finale des données collectées.

A travers cette méthode de mise en œuvre, la Fondem et les partenaires du projet verront leurs compétences en évaluation de projet renforcées.

Le consultant reste tout de même libre d'adapter cette méthodologie d'intervention et d'intégrer à sa proposition un ou deux déplacements à Madagascar sur le terrain. Les raisons et objectifs de cette(ces) mission(s) devront néanmoins être justifiées dans l'offre.

Pour mener à bien son évaluation, le consultant sera libre de prendre contact avec les diverses parties prenantes du projet, au Burkina Faso et à Madagascar. La liste et les coordonnées seront tenues à disposition par la Fondem.

A titre informatif, ceci constituant seulement une orientation approximative, **la Fondem suggère le type de programme de travail** suivant :

1. réunion de cadrage avec la Fondem pour démarrage de la prestation,
2. revue documentaire des données et documents existants autour du projet (dont outils et méthodologies élaborés, cadre d'action spécifique genre et théorie de changement),
3. sessions de réflexion avec la Fondem sur le cadre d'évaluation (au minimum 3 sessions),
4. entretiens avec les différents partenaires du projet,
5. entretiens avec des acteurs du développement (entreprises et ONG) ,
6. rapport provisoire d'évaluation intermédiaire, intégrant notamment le cadre d'évaluation, la théorie de changement du projet ainsi que le cadre de mesure des effets, à soumettre pour commentaires de la Fondem,
7. réunion de restitution de l'évaluation intermédiaire et de concertation sur la mise en œuvre de la suite du projet,

8. réunion de cadrage avec la Fondem et son partenaire local en vue de la réalisation de l'évaluation finale,
9. entretiens complémentaires d'acteurs de développement en France, à Madagascar et au Burkina Faso,
10. réunion avec FIMIFA et la FONDEM pour utilisation des outils d'enquête et collecte de données sur le terrain,
11. réunion de cadrage avec la Fondem et ses partenaires en vue d'un éventuel déplacement du prestataire sur le terrain,
12. analyse des données collectées sur le terrain,
13. entretiens avec les partenaires burkinabè du projet DEVEL'UP,
14. élaboration de la version provisoire du rapport final,
15. réunions (au minimum 2 sessions) de restitution des résultats de l'évaluation et concertation avec la Fondem et ses partenaires. Ce point d'étape permettra notamment une concertation en vue de l'adaptation de la méthodologie d'intervention envisagée pour la phase n°2 de DEVEL'UP,
16. élaboration de la version finale du rapport suite aux commentaires reçus.

2.3.4. Pour les restitutions et rapports attendus

L'ensemble des données brutes sera fourni à la Fondem en annexe du rapport d'évaluation finale sous un format facilement exploitable.

Le consultant devra transmettre à la Fondem le rapport d'évaluation, en langue française, au format électronique ainsi qu'au format papier en deux exemplaires.

La Fondation se laisse le droit de demander au prestataire, dans le cadre du contrat, des modifications du rapport si celui-ci était jugé incomplet au regard des termes de référence acceptés entre les parties.

2.3.5. Rôle du commanditaire et de ses partenaires.

La Fondem et les des différents partenaires institutionnels et opérationnels appuieront le prestataire et faciliteront son accès aux données et informations clés en vue de la réalisation de son évaluation du projet.

Le consultant restera le coordinateur global de la prestation et de l'analyse finale des données collectées permettant, à termes, d'obtenir une évaluation objective des activités réalisées et des contributions de changements obtenues.

2.4. Moyens

2.4.1. Humains : expertise recherchée

Le Consultant devra disposer de :

- une expérience significative dans des prestations similaires d'évaluation de projet d'électrification rurale par énergies renouvelables en Afrique subsaharienne et notamment dans les zones d'intervention du projet,
- une expérience dans méthodologies d'évaluation telles que la mesure des contributions,
- une bonne connaissance du domaine photovoltaïque,
- une bonne connaissance de la gestion de projets de développement,
- une bonne connaissance du domaine de l'entrepreneuriat en milieu rural,
- une expertise sur les questions de réduction des inégalités de genre en milieu rural,

- la maîtrise du français.

2.4.2. Financiers

Le budget maximal de l'évaluation est fixé à **35 000 € TTC** (tous coûts prévus, pas d'imprévus supplémentaires).

Ce budget inclus également les frais de déplacements que pourraient avoir les évaluateurs le cas échéant (rencontre des acteurs ou déplacements pour venir au siège à Paris si les bureaux de l'évaluateur choisi ne sont pas en région parisienne).

Cette enveloppe est maximale. Elle devra donc comprendre toute sollicitation d'entreprises et bureaux d'étude locaux si cela est prévu par le consultant le cas échéant.

Il est demandé au consultant d'intégrer dans son offre une proposition budgétaire détaillée en tenant compte de ces éléments et en précisant le nombre de jours travaillés aux différentes étapes de l'évaluation.

Les versements seront réalisés selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- Un acompte de 30 % du montant du marché à la signature de la commande ;
- Une seconde tranche de 20 % du montant après validation par la Fondem du rapport d'évaluation intermédiaire
- Une troisième tranche de 20% du montant à réception du rapport provisoire d'évaluation finale ;
- Le versement du solde (30 % du montant du marché) après approbation par la Fondation du rapport final d'évaluation.

Les versements seront réalisés par virement bancaire, en euros.

Les éventuels frais bancaires de la banque du prestataire seront à la charge de ce dernier.

2.5. Calendrier

▪ Pour l'appel d'offres

Les offres sont à remettre par mail (email ou lien de transfert) aux adresses suivantes :

- Jérémy Ankri, Coordinateur de projets, jeremy.ankri@energies-renouvelables.org
- Benjamin Rayer, Chargé de projets, benjamin.rayer@energies-renouvelables.org

Les offres seront remises aux plus tard le jeudi 24 novembre 2022 à 14h, heure de Paris.

Pendant la période de soumission, les questions peuvent être adressées par email, au plus tard 1 semaine avant la date de remise des offres, à :

- Jérémy Ankri, Coordinateur de projets, jeremy.ankri@energies-renouvelables.org
- Benjamin Rayer, Chargé de projets, benjamin.rayer@energies-renouvelables.org

La sélection et contractualisation est prévue courant **décembre 2022**.

▪ Pour la démarche d'évaluation

L'évaluation intermédiaire pourra être envisagée **en fin d'année 2 du projet (septembre - octobre 2023)**, soit courant juin – septembre 2023. L'évaluation intermédiaire du projet DEVEL'UP par le consultant permettra à la Fondem de déposer auprès de l'AFD une proposition de phase n°2 lors de l'AMI DPA OSC 2024.

Le consultant prévoira la réalisation de **l'évaluation finale** du projet DEVEL'UP **entre mai et juin 2024** pour un rendu du rapport final au plus tard en **juillet 2024**. Le rapport d'évaluation finale du projet permettra à la Fondem de consolider le narratif prévu pour le document NIONG 2024.

Si une éventuelle mission de terrain est prévue par le consultant, celle-ci devra être réalisée avant juin 2024. Une réunion de cadrage de la mission sera réalisée au plus tard 2 semaines avant la mission.

Le rapport final devra être rendu au plus tard 3 semaines après la remise du rapport provisoire.

Un éventuel décalage dû aux contraintes locales ne devra pas entraîner de surcoût.

Une éventuelle révision du calendrier de la prestation pourra être envisagée en fonction de l'évolution de la mise en œuvre du projet.

2.6 Proposition

Les soumissionnaires remettront à la Fondem une proposition comprenant :

1. Une **proposition technique détaillée**, comportant à minima :

- Des documents justifiant les expériences et compétences de la structure ainsi que du ou des experts dans leurs domaines respectifs et sur des travaux similaires. Les CV des personnes proposées pour la réalisation de la prestation seront joints à l'offre, ainsi que les coordonnées des personnes susceptibles d'être contactées pendant la phase de sélection ;
- La compréhension de l'étude par le soumissionnaire et la méthode qu'il propose pour répondre aux objectifs des présents termes de référence ;
- Un narratif explicitant précisément le déroulé de prestation proposé (nombre de réunions, contenu sessions de réflexion, etc.) ainsi que la méthodologie proposée pour évaluer en deux étapes le projet DEVEL'UP (notamment la sollicitation du partenaire local de la Fondem) ;
- Un calendrier prévisionnel détaillant le déroulé des activités proposés ainsi que le nombre de jours de sollicitation du prestataire pour chaque action.

2. Une **proposition financière** détaillée (honoraires, déplacement, hébergement, divers) en euros TTC.

3. Une **lettre de soumission de la proposition** technique et financière, dûment datée et signée ;

4. Une **partie documentation**, comprenant la raison sociale et les coordonnées bancaires du soumissionnaire.

5. La **Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale AFD** disponible en annexe dûment datée signée

Les offres devront avoir une période de validité d'au moins 90 jours.

2.7 Évaluation des offres

La méthode d'évaluation des offres sera celle basée sur la qualité et le prix. L'offre technique comptera pour 75 % de la note globale et l'offre financière comptera pour 25 %.

L'offre technique sera évaluée selon les critères suivants :

- références de la structure (30 %),
- expériences et profils des consultants (30 %),
- méthodologie (25 %),
- moyens et calendrier (15 %).

Toute offre obtenant une note inférieure à 50/100 au stade de l'évaluation de la qualité technique sera rejetée.

2.8 Clauses de confidentialité

Le consultant s'engage à respecter le caractère confidentiel des informations et connaissances qu'il obtiendra de la Fondem, et à les utiliser uniquement dans les strictes limites de la présente étude sauf en cas d'autorisation préalablement reçue de la Fondem.

En conséquence, le consultant s'engage à ne pas révéler, publier, communiquer à des tiers ou à utiliser ces informations sans avoir obtenu l'accord préalable écrit de la Fondem.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur pendant toute la durée des travaux de l'étude et pendant les trois années qui suivront.

2.9 Responsabilités et assurances

Responsabilités : Le consultant supportera tous les dommages et pertes directes ou indirectes qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution de l'étude, à leur personnel employé directement ou indirectement et/ou à leurs biens, matériels ou équipement.

Le consultant supportera toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt en vertu du droit commun à raison de tous dommages, de quelque nature que ce soit, causés aux tiers par le fait de leur personnel et/ou matériel, à l'occasion de l'exécution des obligations qui leur incombent dans le cadre de l'étude.

Assurances : Le consultant souscrira et maintiendra, à ses frais, les polices d'assurances nécessaires pour se garantir contre tous les risques restant à sa charge au titre de la commande et de la législation en vigueur.

2.10 Retards et pénalités

Afin de suivre et gérer au mieux les activités prévues dans le cadre de ce marché, le contractant devra prévenir, au minimum, 10 jours avant toute réalisation d'activité, tout retard éventuel ou modification de son calendrier d'intervention. En cas de retard non justifié en amont dans le rendu des résultats, hors force majeure, une pénalité d'un pour mille (1/1000) du montant total du marché sera appliqué chaque jour entre la date convenue et la date réelle du rendu des résultats finaux. Le paiement ou la déduction de cette pénalité ne désengagera pas le prestataire de ses obligations. Le montant des pénalités ne pourra être supérieur à dix pour cent (10%) du montant total du marché

hors taxe. Le prestataire fournira un avoir du montant relatif au retard accumulé en vue d'une déduction au dernier paiement pour clôture du marché.

2.11 Force majeure

En cas d'événement imprévisible et insurmontable de nature à empêcher l'exécution du marché, le contractant devra aviser l'équipe de la Fondem par écrit dans un délai de cinq (5) jours. L'équipe de la Fondem disposera d'un délai de cinq (5) jours pour accuser réception cette information.

Si la réalisation du marché est rendue impossible, le contrat pourra être annulé. Si la réalisation des activités relatives au marché est retardée, le contrat pourra être prolongé pour une durée égale au retard sous réserve d'autorisation par la Fondem.

Le contractant ne sera pas tenu responsable d'éventuels retard de mise en œuvre des autres activités du projet, notamment si ces retards affectent la mise en œuvre du présent marché. Dans ce cas, le prestataire devra notifier cette problématique d'impossibilité de respect du calendrier prévisionnel d'intervention par écrit dans un délai de cinq (5) jours à l'équipe de la Fondem. L'équipe de la Fondem disposera d'un délai de cinq (5) jours pour accuser réception cette information. Un calendrier d'intervention devra alors être redéfini en fonction des blocages mentionnés.

Documents en Annexe

Annexe 1 : Note narrative, cadre logique et conventions bailleurs

Annexe 2 : Chronogramme du projet

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des acteurs accompagnés lors des projets PAMELA et ENVOL

Annexe 4 : Liste des contacts utiles

Annexe 5 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale AFD

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des acteurs accompagnés lors des projets PAMELA et ENVOL

Projet	Région	Localité	Nom porteur de projet	Activité accompagnée
PAMELA	Anosy	Mahatalaky	RASOANIRINA Lydéna Pascalette	Atelier de coiffure
			Nevason	Dépôt de médicaments
		Tanandava	SOANIRINA Claire	Atelier de poissonnerie
			HANTA Véronique	Atelier de couture
			FANOMEZANA Philomène	Atelier de couture
		Ifotaka	TSIMANGOVI	Atelier bois
			RAVOMANANA Hanitra Georges	Atelier bois
			RASOAMALALA Naziah	Atelier de coiffure
			MPIHILIE	Atelier de couture
		Androy	Ambondro	RASAMIMANANA Douglas
	MONJA Josoah			Atelier bois
	FENOTO			Studio photo
	ENVOL	Andranohinaly	FIDISON Renanga	Atelier menuiserie
Perlette Joséphine			Commerce	
Charly Auguste			Atelier de soudure	
Cynthia			Atelier coiffure	
Atsimo-Andrefana		Ambohimahavelona	RAZAKAMANDIMBY ZANABOLO Second Jockey	Décortiquerie
			Karlicove	Atelier de menuiserie
			RAINHAJA Heriniaina Ledaka Joseph	Multi-service
			Christophe	Commerce
			RAMANAJOHASY Jules	Atelier de soudure

Annexe 4 : Liste des contacts utiles

Structure	Rôle	Nom	Mail
Fondem	Coordinateur de projets	Jérémy ANKRI	Jeremy.ankri@energies-renouvelables.org
	Chargé de projets Madagascar	Benjamin Rayer	benjamin.rayer@energies-renouvelables.org
FIMIFA	Président	Jhon Jeffrie Ranamana	jranamana@gmail.com
ADER	Secrétaire exécutif	Mamisoa Rakotoarimanana	se.ader@outlook.com
ISAEDD	Président	Boureima Tanga Kabre	tbkk20032003@yahoo.fr
FDA	Directeur des opérations	Niry Freddie Randriarimanga	dop@fda.mg